OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 71 060

Date d'envoi de convocation : 4 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604818-20230411-DEAF202371060-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 11 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Didier GERVAIS), Georges LEMAITRE, Audrey BUSSY (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Sylvie FICHET (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Annie DURAND

Objet : provision pour créances douteuses

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de constituer une provision de minimum 15% pour créances douteuses ;

CONSIDERANT le montant de 2600 € des créances douteuses en 2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, soit un montant de 390 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier ROCHE

MAIRIE D'OCTEVILLE-SUR-MER (Seine-Maritime)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)